

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
CCAS DE VERLINGHEM

**Extrait du registre aux délibérations du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le quinze mars deux mil vingt-trois.

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Membres présents :** M. Thierry BONTE – M. Bruno POLLEZ – Mme Dominique QUINART – Mme France DECLERCK – Mme Nathalie MASSON – Mme Christiane MEURILLON – M. Jean-Paul COCQUEEL – Mme Isabelle VERGER – Mme Anne-Sophie LIAGRE – M. Philippe MAZELIE – Mme Thérèse DUPONT.

**Absents excusés :** M. Christophe GAQUIERE (pouvoir à Monsieur Bruno POLLEZ) – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie MASSON.

**N° 2023-02 - Objet : Approbation du compte administratif 2022.**

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Considérant que Monsieur Bruno POLLEZ a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur Thierry BONTE, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Bruno POLLEZ pour le vote du Compte Administratif,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Thierry BONTE, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice précédent,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	110 609,34 €	0,00 €	37 191,11 €	0,00 €	147 800,45 €
Opérations de l'exercice	10 267,20 €	0,00 €	32 939,41 €	19 863,67 €	43 206,61 €	19 863,67 €
<b>Total</b>	<b>10 267,20 €</b>	<b>110 609,34 €</b>	<b>32 939,41 €</b>	<b>57 054,78 €</b>	<b>43 206,61 €</b>	<b>167 664,12 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>100 342,14 €</b>		<b>24 115,37 €</b>		<b>124 457,51 €</b>
Restes à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>	<b>10 267,20 €</b>	<b>110 609,34 €</b>	<b>32 939,41 €</b>	<b>57 054,78 €</b>	<b>43 206,61 €</b>	<b>167 664,12 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>100 342,14 €</b>		<b>24 115,37 €</b>		<b>124 457,51 €</b>



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem CCAS  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CCAS_2023_02
Objet :	Approbation Compte Administratif 2022
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-23 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-265906115-20230323-CCAS_2023_02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier :	text/xml	863 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : ccas_del_2023_02.pdf Nom métier : 99_DE-059-265906115-20230323-CCAS_2023_02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	120.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 mars 2023 à 16h09min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 mars 2023 à 16h22min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 mars 2023 à 16h42min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 mars 2023 à 16h42min08s	Reçu par le MI le 2023-03-31